ID: 081-200040905-20250918-180925_3_5-DE



DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 12 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Le Ségur, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL						
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	1			
Titulaires présents	36	Voix délibératives	42			
Délégués avec pouvoir	5	Membres présents	37			

Titulaires présents : 36 (du début au point 4.6), 35 (du point 5.1 à 8.1), 34 (du point 8.2 à la fin)

ASTIE Alain, BALARAN Jean-Marc (jusqu'au point 4.6), BARILLIOT Christine (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), BARRAU Jean-Louis, BONFANTI Djamila, BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, HAMON Christian (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, KOWALIK Jean-François (pouvoir de AZEMAR Jean-Louis), LEBLOND Nelly, MALATERRE Guy (jusqu'au point 8.1), MALIET Thierry, MANUEL Christian (pouvoir de CARMES Monique), MERCIER Roland, MILESI Marie, PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry, SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme (pouvoir de AUZIECH Cécile), TAGLIAFERRI Rosanne, TROUCHE Alain, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

CAYRE Chantal (représente SENGES Jean-Marc)

Titulaires excusés: 19 (du début au point 4.6), 20 (du point 5.1 à 8.1), 21 (du point 8.2 à la fin)

AUZIECH Cécile (pouvoir à SOULIE Jérôme), AZEMAR Jean-Louis (pouvoir à KOWALIK Jean-François), BALARAN Jean-Marc (à partir du point 5.1), BARBE Christian, BEX Fabienne, CARMES Monique (pouvoir à MANUEL Christian), ESCOUTES Jean-Marc, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy (à partir du point 8.2), MARTY Denis, MUNOZ Sonia, NORKOWSKI Patrice (pouvoir à BARILLIOT Christine), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SELAM Fatima, SENGES Jean-Marc (représenté), SIBRA Jean-Michel (pouvoir à HAMON Christian), SOURDIN Anne, TESSON Régis, TOUZANI Rachid, VALIERE Jean-Paul.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 18/09/2025-3.5 DECISIONS MODIFICATIVES ET CREATION OPERATION (AP/CP)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

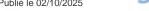
Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu l'approbation du budget primitif en date du 15/04/2025,

Considérant que l'exécution du budget principal 2025 nécessite d'ajuster les crédits budgétaires pour,

D'une part,

Dans le cadre du projet de classement du Viaduc du Viaur au patrimoine mondial de l'Unesco, il est envisagé d'acquérir des éco-compteurs afin de comptabiliser les flux (personnes, véhicules...) sur les sites touristiques et analyser les données de comptages. Les crédits budgétaires pour le projet UNESCO ont été intégralement prévus en section de fonctionnement. Or les dépenses d'éco-compteurs sont considérés comme des immobilisations.



ID: 081-200040905-20250918-180925

Il convient, par conséquent, de créer une opération en investissement pour affecter ces dépenses et de prévoir une décision modificative pour transférer les crédits prévus initialement en section fonctionnement, en section d'investissement.

D'autre part,

total

Dans le cadre du projet de création de la marque Ségala, des dépenses de fonctionnement et d'investissement, notamment la création d'un site internet, sont programmées sur l'exercice 2025. Ces dépenses n'ont pas été prévues initialement au budget primitif dans l'attente d'avancement des projets et des dépôts de demande de subventions (Leader et Département). Il convient, par conséquent, de créer une opération en investissement pour affecter ces dépenses et de prévoir des décisions modificatives pour intégrer les dépenses et les recettes sur chacune des sections.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CREE les autorisations de programme/opérations « Projet Classement Unesco » et « marque Ségala »
- **AUTORISE** les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement

Dépense :		Recette	
c/6288 cs 3231			
Prestations "classement UNESCO"	-9 700,00 €		
c/023			
Virement à la section d'investissement	+9 700,00 €	, a dimension and, a district	
c/6188 cs 3205		c/7473 cs 3202	
Maintenance site internet"Marque Ségala"	+3 922,00 €	Subvention Conseil Dpt "Marque Ségala"	3 922,00 €
total	+3 922,00 €	total	+3 922,00 €
	Section D'investi	ssement	
Dépense :		Recette	
c/2188 op.170 cs 3205		c/13173 cs 3205	
Création site internet "Marque Ségala"	13 300,00 €	Subvention Leader "Marque Ségala"	13 300,00 €
c/2188 op. 169 cs 3231		c/021	8
Acquisition Eco-Compteurs "classement UNESCO"	+9 700.00 €	Virement section de fonctionnement	9 700,00 €

	and the second s		
total 2 sections	+26 922,00 €	total	+26 922,00 €

total

23 000,00 €

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre figure la liste et la signature des membres présents

> Certifié conforme, Le Président **Ridier SOMEN**

Le secrétaire de séance Jean-Louis BOUSQUET

23 000,00 €